



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le treize juin à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

Etaient présents : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

Etaient absents ou excusés : Mmes Fabienne COSTEDOAT-DIU, Marlène LE DIEU DE VILLE et MM. Philippe ARRIAU, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Michel OLIVÉ.

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT - PRESTATION DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT
DES DECHETS - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES AVENANTS
POUR LES LOTS 1 ET 2**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 21 octobre 2021 pour une remise des offres le 24 novembre 2021.

Il s'agit d'un marché ordinaire.

Les prestations sont réparties en 3 lots :

Lot	Désignation
01	Secteur centre – collecte des ordures ménagères, des emballages ménagers, des cartons professionnels, des encombrants et des déchets verts
02	Secteur est – collecte des ordures ménagères, des emballages ménagers, des cartons professionnels, des encombrants et des déchets verts
03	Collecte des emballages en verre en points d'apport volontaire

Les marchés ont été attribués comme suit :

- Lot 1 : Atout Vert Transport (64300 Argagnon) pour un montant estimatif annuel de **519 291,00 € HT,**
- Lot 2 : Paprec France (93120 La Courneuve) pour un montant estimatif annuel de **869 078,25 € HT,**
- Lot 3 : Société Landaise de Récupération (40180 Clermont) pour un montant estimatif annuel de **91 120,00 € HT.**

Le contexte actuel marqué par la guerre en Ukraine et la pandémie de la Covid a provoqué une hausse inédite et généralisée des prix. Cette situation exceptionnelle d'inflation générale des prix n'épargne pas les prix spécifiques de réalisation des prestations des sociétés dans l'exécution du marché.

Au regard de ce contexte, la fréquence annuelle de révision des prix s'avère particulièrement inadaptée.

Il est donc proposé de modifier la formule de révision contractuelle afin que celle-ci devienne trimestrielle et non plus annuelle.

L'objet des présents avenants vise donc à modifier l'article 6.2 du CCAP afin d'introduire une périodicité trimestrielle de variation des prix.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer les avenants pour les lots 1 et 2, le montant est inchangé par rapport au marché initial.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,

Patrice Laurent

Patrice LAURENT

